

## Compte-rendu du Conseil municipal du 22 janvier 2021

Présents : Maryse GRENAT, Cyrille GALLAY, Gilles GRENAT, Jérôme HAUTEVILLE, Vincent REQUET, Jean-Claude DEBUS, André GALLAY, Marie France VIGNES

Excusés : Benjamin GRENAT, Antonio MONTES

Absent : Karen ANCEY

Nomination d'un secrétaire de séance : Marie-France VIGNES

### 1- Approbation du compte-rendu du 27 novembre 2020

Adopté à l'unanimité

### 2- Demande d'ajout à l'ordre du jour :

« Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget »

Adopté à l'unanimité

### 3- Visite de sécurité de l'école et du périscolaire

L'établissement est classé en 5<sup>ème</sup> catégorie sans locaux à sommeil (car pas d'internat), pouvant recevoir jusqu'à 50 enfants à l'école et 200 à la salle des fêtes.

La visite a été réalisée par l'entreprise Secourisk qui a vérifié les locaux de l'école, du périscolaire, du restaurant scolaire et de la salle des fêtes.

Les points à améliorer :

- Prévoir des blocs de sécurité au niveau du périscolaire et des extincteurs en certains points.
- Prévoir la pose d'une alarme type 4 avec une diffusion générale sur les 2 niveaux
- Prévoir la pose d'une alarme PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) Radio (Ecole, Périscolaire et Mairie)
- Prévoir la pose d'un plan d'intervention au rez-de-chaussée.

Coût des travaux estimé par Secourisk : 1779,00 euros.

Jérôme Hauteville propose de demander un devis à MAT SEC.

### 4- Compte-rendu de la réunion avec les propriétaires des Gorges du Pont du Diable

Les Gorges du Pont du Diable sont situées sur les communes de La Vernaz et de La Forclaz. Une convention a été signée en octobre 2013 avec la commune de La Forclaz, pour 9 ans stipulant l'engagement des Gorges du Pont du Diable à participer à la restauration et à l'entretien des parcelles forestières ainsi que la promotion des sentiers pédestres.

Chaque année, une réunion se tient en Mairie avec les propriétaires des Gorges du Pont du Diable pour faire le point sur les travaux engagés et définir le montant de la participation financière des Gorges. A la signature de la convention, les deux parties s'étaient mises d'accord pour un montant de 74 088 euros HT pour 9 ans.

Il existe également un bail commercial tripartite entre les Gorges du Pont du Diable et les communes de La Forclaz et de la Vernaz, pour la location des berges de la Dranse. La redevance s'élève à 6000 euros par commune et par an.

Lors de la précédente réunion, il a été décidé une visite sur site suite à des chutes d'arbres. La convention et le bail prenant fin en décembre 2021, il faudra rédiger une autre convention avec les propriétaires des Gorges du Pont du Diable.

#### 5- Point de l'extinction de l'éclairage public

Comme décidé lors du précédent conseil municipal et afin de réduire la facture énergétique et les nuisances visuelles, l'entreprise Degenève posera des horloges astronomiques et désactivera certains points lumineux inutiles, notamment au virage de Belmont et au col du Grand Taillet. L'éclairage public sera donc éteint de 23h à 5h du matin à partir de fin février 2021.

#### 6- Création d'une bibliothèque municipale

Depuis de nombreuses années, la bibliothèque municipale a fermé laissant un vide culturel à La Forclaz. Après des échanges avec les aubergistes Corinne et Joël Charropin, ceux-ci ont proposé de réimplanter une bibliothèque au centre du village, au sein de l'Auberge « Le Bois du Cornet ».

Ils prendraient bénévolement en charge la gestion de cette bibliothèque

Le projet a été monté en partenariat avec le Réseau des Bibliothèques de la Communauté de Communes.

L'idée est de réserver l'auberge tous les mercredis à des rencontres intergénérationnelles autour de la lecture, de consultation de revues, de jeux ou autres activités manuelles qui pourraient intéresser les habitants. Chaque habitant pourra apporter sa contribution au projet par le don de livres, en bon état bien sûr, ou déposer des revues récentes à l'auberge.

Madame Le Maire demande l'autorisation d'installer la bibliothèque municipale au sein de l'auberge du Bois du Cornet.

Le coût de la création de la bibliothèque s'élève à 2200 euros dont :

1200 euros pour l'achat du mobilier et 1000 euros pour l'achat de livres et de fournitures.

Adopté à l'unanimité.

#### 7- Point d'étape de l'électrification de la Chèvrerie de Tréchauffé

La Chèvrerie est alimentée en électricité par une installation provisoire, en aérien, branchée depuis le hameau de Nicodex à La Baume. Or, Enedis menace de couper la ligne si la commune de La Forclaz n'installe pas une ligne définitive. Les habitants de Nicodex demandent que l'installation se fasse en souterrain, ce qui alourdit la facture. Un courrier a été envoyé à chaque propriétaire concerné par le passage de la ligne sur son terrain et une étude va être confiée au Syane.

#### 8- Dossier assainissement

Une étude a été réalisée par l'entreprise Gillet afin d'étendre le réseau d'assainissement à Belmont et en profiter pour renouveler les canalisations d'eau défectueuses.

Or, l'Agence de l'eau, principal financeur de ce type de projet, ne finance plus les extensions de réseau depuis 2019. De ce fait, nous devons reporter le projet dans l'attente de trouver d'autres financeurs.

#### 9- Dossiers en cours :

1- Le remplacement des menuiseries des bâtiments communaux : L'appel d'offres a été lancé et les entreprises se succèdent en Mairie pour voir le chantier. Les travaux devraient démarrer aux vacances de printemps.

2- L'accessibilité du bâtiment communal : La municipalité a déposé un dossier auprès de la Préfecture pour compléter le financement de l'opération. La réponse sera donnée au printemps.

3- Tréchauffé :

- Projet d'installer des toilettes sèches
- Remplacement des 2 chaudières à la Chèvrerie
- Mise en conformité électrique de la Chèvrerie
- Remplacement des vitrages isolants altitude de la Chèvrerie

4- Pose de radars pédagogiques au chef-lieu et au Cruet.

Etant donné le coût élevé du matériel, les membres du conseil ont décidé de différer la décision.

Pour assurer la sécurité des habitants, il a été décidé de demander l'expertise des services du Département.

5- Proposition de faire effectuer des travaux de ravalement des façades du bâtiment de la Mairie.

Compte-tenu de l'état des volets et du bardage, Mme le Maire souhaiterait que les travaux soient réalisés et propose de demander un financement au Département.

6- Résineux à couper : Gilles GRENAT informe les membres du conseil municipal que des résineux seront à couper et invite les membres de la commission forêt à une visite sur place pour évaluer les travaux en lien avec l'ONF.

10- Demande de financements aux différents organismes

1- Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de solliciter une aide complémentaire auprès du département (CDAS) pour le dossier de mise en conformité de l'accès PMR

MISE EN CONFORMITE PMR

Département	55000,0	18,85%
Région	75000,0	25,71%
Etat (DETR)	87526,2	30,00%
Commune	58350,8	20,00%
Département	15877,0	5,44%
	291754,0	100,00%

Subvention déjà reçue	55000,0
Subvention déjà reçue	75000,0
En attente réponse	
demande complémentaire	15877,00

Adopté à l'unanimité.

2- Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de solliciter une aide du département (CDAS) de 14370, 024 euros pour le dossier des toilettes sèches de Tréchauffé.

Toilettes sèches	17962,53	
Département	14370,024	80%
Commune	3592,506	20%

Adopté à l'unanimité.

- 3- Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de solliciter une aide du département (CDAS) de 6719,584 euros pour le remplacement des chaudières de l'auberge de Tréchauffé.

Chaudières	8399,48	
Département	6719,584	80%
Commune	1679,896	20%

Adopté à l'unanimité.

- 4- Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de solliciter une aide du département (CDAS) de 1616,00 euros pour la mise en conformité électrique de l'auberge de Tréchauffé.

Mise en conformité électrique	2020,00	
Département	1616,00	80%
Commune	404,00	20%

Adopté à l'unanimité.

- 5- Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de solliciter une aide du département (CDAS) de 3204,00 euros pour le changement des vitrages isolants altitude de l'auberge de Tréchauffé.

Changement vitrages isolation	4005,00	
Département	3204,00	80%
Commune	801,00	20%

Adopté à l'unanimité.

- 6- Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de solliciter une aide du département (CDAS) de 44052,248 euros pour effectuer le ravalement des façades du bâtiment communal

Ravalement des façades du bâtiment communal	55065,31	
Département	44052,248	80%
Commune	11013,062	20%

Adopté à l'unanimité.

- 7- Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, l'autorisation de solliciter une aide de l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) de 2714,248 euros pour financer l'achat des horloges astronomiques pour l'éclairage électrique.

Eclairage public	3392,81	
ADEME	2714,248	80%
Commune	678,562	20%

Adopté à l'unanimité.

#### 11- Commission à programmer

- Commission des affaires culturelles, du tourisme et de la communication  
Vendredi 29 janvier à 19h30
- Commission travaux Vendredi 05 Février à 18 h
- CCAS

12- Le Budget Primitif 2021 sera soumis au vote du Conseil Municipal en avril.

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les dépenses de financement concernées sont les suivantes :

Dans le budget 2020, les dépenses d'investissement sont de 618 166,30 €.

La commune a le droit de dépenser jusqu'à 151 541,58 € (25%)

Besoins :

Menuiseries extérieures du bâtiment communal : Art 213-11	10 000 €
Eclairage public : Art 215-34	4500 €
Total	14 500 €

Montant inférieur au plafond de 151 541 €

Adopté à l'unanimité.

13- Questions diverses :

- Avis du conseil concernant le rattachement de la CCHC à l'agglomération de Thonon ou à la Communauté de communes Pays d'Evian et Vallée d'Abondance (CCPEVA).  
Les membres du Conseil s'interrogent sur le rattachement de la CCHC aux autres collectivités et voudraient connaître les conséquences engendrées par cette décision.
- Route du Tréchauffé : Gilles GRENAT présente le montant des travaux de réfection de la route de Tréchauffé et s'interroge sur le montant élevé du devis de la Colas. La compétence voirie étant confiée à la CCHC, les travaux sont financés par le biais des droits ouverts mais l'enveloppe n'est pas suffisante et il faudra trouver une solution.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h20.

Le Maire,

Maryse GRENAT